

**PROGRAMME DE FORMATION**  
**Brevet**  
**Chef de Quart 500-Capitaine 500**  
**N° de déclaration d'activité : 93 131 271 613**



## Textes de références

Arrêté du 30 Octobre 2015, modifié, relatif à la délivrance du brevet de Chef de Quart 500 et Capitaine 500

Annexe II et III modifiées de ce même arrêté, fixant le programme de la formation et les conditions d'obtention des modules conduisant à la délivrance du diplôme

## Niveau(x) de formation et titre(s)

- Brevet de chef de quart 500 (Fiche France Compétence n°RNCP39655)
- Titre de niveau 4
- Brevet de Capitaine 500 (Fiche compétence n°RNCP 39152)
- Titre de niveau 4

## Activités visées

- **Le titulaire du brevet de chef de quart 500**
- Le brevet de chef de quart 500 est délivré aux marins qui répondent aux conditions de formation requises pour exercer les fonctions d'officier chargé du quart à la passerelle en toute sécurité et dans le respect des réglementations existantes.
- Il s'agit d'un titre monovalent qui permet à son titulaire d'exercer, au pont, des fonctions au niveau opérationnel sur des navires armés au commerce et à la plaisance professionnelle d'une jauge brute inférieure à 500 et ne s'éloignant pas à plus de 200 milles des côtes.
- 
- **Le titulaire du brevet de capitaine 500**
- Le brevet de capitaine 500 est délivré aux marins qui répondent aux conditions de formation et de service en mer requises pour exercer les fonctions de capitaine en toute sécurité et dans le respect des réglementations existantes. Il s'agit d'un titre monovalent qui permet à son titulaire d'exercer au pont des fonctions aux niveaux d'appui, opérationnel et de direction sur des navires armés au commerce ou à la plaisance professionnelle d'une jauge brute inférieure à 500 et ne s'éloignant pas à plus de 200 milles des côtes.
- 

## Prérequis pour l'entrée en formation

Tout stagiaire souhaitant intégrer une formation de capitaine 500 doit être :

- Titulaire d'un **certificat d'aptitude médicale des gens de mer en cours de validité**,
- Titulaire soit du **brevet C.200 valide** ou d'un titre reconnu tel que : brevets de C.200 yacht, voile ou pêche, brevets de C.200, C.200 yacht, voile ou certificat de capacité, brevet lieutenant de pêche ou attestation moins de 5 ans mentionnant l'obtention des modules « conduite du navire » et « techniques du navire » ou du module « environnement du navire ».

## Démarches pour l'obtention des diplômes

A l'issue de la formation, le stagiaire doit effectuer les démarches auprès de la DIRM afin d'obtenir son brevet de Chef de quart 500 (envoi d'un cerfa avec les relevés de notes figurant sur le portail du marin à la DIRM)

Puis, une fois qu'il pourra justifier d'avoir eu les attestations des formations CQALI, MED2, CGO,

## Durée et Nombre minimum et maximum de stagiaires

370 heures

Nombre de stagiaire Minimum : 6

Maximum : 12

## Lieu de la formation

Centre Louis BENET - 5 rue Victor Delacour - 13600 LA CIOTAT

## Moyens pédagogiques de la formation

La formation est dispensée en continue sur un temps plein, en centre de formation et en présentiel.

Les parties théoriques se déroulent dans une salle de cours classique, équipée du matériel suivant :

- bureaux et chaises
- ordinateur et vidéoprojecteur
- Matériel de démonstration spécifique en rapport avec la matière enseignée

## Méthodes pédagogiques

Formation théorique et pratique : apport de connaissance, approche par les compétences, exercices pratiques, simulation, démonstration commentée justifiée, démonstration pratique dirigée, formation pratique embarquée, visite chantier de carénage, visite CROSSMED

## Modalités d'évaluation

Assiduité, participation + épreuves écrites, pratiques et orales

Obtenir une note supérieure à 10/20 dans chacun des modules lors du test des connaissances.

## Modules

P1-2 : Navigation

P2-2 : Manutention et arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord

NP : Gestion, Environnement professionnel

## Conditions de délivrance du diplôme

### Délivrance du brevet de chef de quart 500

- Avoir 18 ans au moins le jour de la demande.
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale.
- Être titulaire du brevet C200 (arr. du 20/08/2015) ou autre titre (cf. Tab.2, annexe 1, arr. 30/10/2015 ref. C500/CQ500).
- Avoir suivi la formation, avoir satisfait aux épreuves d'évaluation (CCF et finales) par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 aux modules concernés et sans note éliminatoire (notes éliminatoires : 0 et note inférieure à 10/20 en RDB).

## **Délivrance du diplôme de capitaine 500**

- Justifier des attestations de formation correspondantes ainsi que des modules STCW requis (certificats CFBS, CQALI, EM2 ou 3, CGO, Navires à passagers).
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale (spécifiées par décret).
- Avoir 20 ans, au moins, le jour du dépôt de la demande de brevet.
- Être titulaire du brevet de Chef de Quart 500 ou autre titre reconnu (cf. Tab.4,annexe 1, arr. du 30/10/2015 ref. C500/CQ500).
- Justifier de 12 mois de service en mer et au pont selon les conditions fixées par arrêté.

## **Coût, horaires, et dates de formation**

Consulter notre site internet : <https://www.tauroentum-formation-maritime.com/>  
Ou nous contacter : [secretariat@tauroentum-formation.com](mailto:secretariat@tauroentum-formation.com)

## **Financement**

Plusieurs possibilités existent suivant le statut du demandeur, notamment :

### **Salariés**

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>  
Transition Pro : <https://www.transitionspro.fr/>  
L'employeur

### **Demandsurs d'emploi**

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>  
France travail : <https://www.france-travail>

### **Demandsurs d'emploi de moins de 26 ans**

Mission locale du lieu d'habitation : <https://www.mission-locale.fr/>  
Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

### **Travailleurs Indépendants**

AGEFICE : <https://communication-agefice.fr/>  
FIF PL : <https://www.fifpl.fr/>